REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASSERRE-PRADERE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers :

En exercice: 23
Présents: 17
Votants: 20
Absents: 03
Exclus: /

Date de la convocation :

07/09/2020

Date de l'affichage:

10/09/2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 20H30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en période d'urgence sanitaire à la Salle du Temps Libre, sous la présidence de M. Hervé SERNIGUET, Maire.

Etaient présents (17) : H. SERNIGUET, V. PINEL, V DE ALMEIDA SOARES, M-J LAGRASSE, M. ANSCIEAU, J. ARVIN-BEROD, R. BOETSCH, S. BOSSART-DUDOUET, H. DEMBLANS, N. DUBARRY, P. DUCHENE-MARULLAZ, C. DUMAS, S. IVANEC, : M. MOREAU, P PAULY, S. REYNARD, M VIEU.

Procurations (3) : V. GOMEZ à V. PINEL, C. TAUZIN à Hervé SERNIGUET, H. GRIFFOIN à Victor DE ALMEIDA SOARES

Etaient absents (3): J. DUPONT, M. GOUNOT, M. IMELHAINE

Marc ANSCIEAU a été nommé secrétaire de séance, assisté par Maryse PUJOL, Secrétaire Générale.

<u>1 – PV de la réunion du 29/06/2020</u>

Le Maire donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 29/06//2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE et APPROUVE le compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 29/06//2020.

2- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un camion-benne

Le Maire informe l'assemblée sur la nécessité pour l'achat d'un camion adapté en remplacement en urgence contre un matériel hors service et d'un besoin impérieux pour l'entretien de la commune et notamment pour subvenir aux besoins suite aux dégâts subis après la tempête du 26 juin 2020.

Le devis retenu est de 37 731,00 €HT soit 45 277,20 €TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter le devis ci-dessus pour la somme de 37 731,00,59 €HT soit 45 277,20 €TTC pour l'achat d'un camion-benne Renault

La commune finance la totalité de l'opération qui sera inscrite au BP 2020 au compte 21 et **DEMANDE** au Conseil Départemental une aide au plus haut niveau compte-tenu de l'impératif et des besoins urgents occasionnés par la tempête du 26/06/2020.

3 – Remboursement des frais d'électricité poste de relevage suite à reprise du lotissement "Les Bourguets"

Le Maire informe l'assemblée sur la reprise du lotissement "Les Bourguets" dont la signature chez le notaire à eu lieu le 17/04/2020 la reprise du poste de relevage par le SMEA31 n'a eu lieu que le 07/07/2020. Les factures d'électricité concernant ce poste pendant la période du mois de mai et jusqu'au 07/07/2020 s'élèvent à 233,08 euros.

Madame VANDERSNICK Aurélie Présidente de l'association du lotissement "Les Bourguets" nous demande le remboursement de ces frais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter le remboursement des frais d'électricité sur le poste de relevage de **233,08** € à l'association du lotissement "Les Bourguets" représentée par Madame VANDERSNICK Aurélie.

DEMANDE à M. le Maire d'établir le mandat correspondant. Figurera au BP 2020 au compte 60612.

4 - Convention occupation domaine privé de la commune au profit de FIBRE 31

Le Maire donne lecture à l'assemblée que la société FIBRE 31 assure sur une durée de 25 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue le 25 mai 2018 avec Haute Garonne Numérique. FIBRE 31, afin de répondre à ses obligations de service public, doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques. Dans ce cadre, le Code des postes et communications électroniques accorde aux exploitants de réseaux, à l'instar de FIBRE 31, le bénéfice d'un droit de passage, sur le domaine public routier et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier 14 et non routier, à l'exception des réseaux et infrastructures de communications électroniques, et de servitudes sur les propriétés privées. FIBRE 31 souhaitant privilégier l'accord de volonté entre les parties, propose de définir conventionnellement les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la Fibre Optique THD sur le domaine privé de la commune de Lasserre-Pradere.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de FIBRE 31, sachant que la présente convention est conclue à titre gratuit et que la durée de la convention est fixée jusqu'au 25 mai 2043.

INDIQUE que la convention s'y rattachant sera annexée à la présente délibération.

5 – Redevance occupation du domaine public ORANGE 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par ORANGE (ex France Télécom) pour l'année 2020 comme suit :

La cabine téléphonique ayant été retirée fin 2017, il n'y a plus d'emprise au sol à partir de 2018.

Les deux communes ayants fusionné au 1^{er} janvier 2018 le kilométrage à retenir sera le suivant :

	LASSERRE	Pradère les	LASSERRE-
		Bourguets	PRADERE total
Artère aérienne	9,702 Km	5,690 Km	15,392 Km
Artère en sous-sol	7,215 Km	1,623 Km	8,838 Km

Tarif 2020:

Artères aériennes : 15,392 X 55,54 €/Km soit : 854,87 € Artères en sous-sol : 8,838 X 41,66 €/Km soit : 368,19 €

Total: 1 223,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer la redevance pour l'année 2020 soit un total de **1 223,06 euros** qui seront portés au compte 70323 du budget primitif 2020

CHARGE M le Maire de procéder au recouvrement de cette redevance.

Questions diverses:

-Sarah Reynard : présente le questionnaire "drive fermier – épicerie associative" => Réunion avec les producteurs le 28/09.

-Valérie Gomez : Présentation de la "journée citoyenne" => A la prochaine réunion du CM, établissement d'une commission d'élus pour pilotage du projet.

Magali Vieu signale un manque de range vélo à la STL

Valérie Pinel signale que le passage à niveau SNCF avenue de Bouconne se détériore et passage difficile pour les deux roues

Sylvie Bossart-Dudouet demande des délais d'interventions pour la réfection du pont sur la Boumbouride.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit Au registre figurent les signatures des membres présents.

Fin de la réunion 22h00